

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22 Janvier 2026

L'an deux-mille vingt-six, le 22 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CARSAC-AILLAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BONNEFON, Maire.

Membres en exercice : 18  
Présents : 14  
Procurations : 0  
Votants : 14  
Abstention : 0  
Pour : 14  
Contre : 0

**Présents :** BENBRAHIM Youcef, BONNEFON Patrick, CAMBIER Andrée, COUSIN Bernard, DÉJEAN Dominique, DEZON Alain, GABRIEL Magalie, JARDEL Fabienne, LACOMBE Laurent, LAZZARINI Sophie, LESUEUR Régine, TRAVERSE Jean-Pierre, TRÉFEIL Monique, TREILLE Patrick  
**Absents :** BOLLIER Blandine, LABATUT Jean-Paul, SOULAT Marion, VILLACASTIN Anne-Marie

JARDEL Fabienne a été désignée secrétaire de séance  
Date de convocation : 15/01/2026

### Délibération n°03/2026 : Motion de soutien au Collectif « Sans Trains de Nouvelle Aquitaine et du Massif Central ».

Le Maire propose que la Commune de Carsac-Aillac soutienne officiellement le Collectif « Sans Trains de Nouvelle Aquitaine et du Massif Central » notamment pour la sauvegarde la ligne POLT largement utilisée par les administrés de la commune de Carsac-Aillac et de la communauté de communes du Pays de Fénelon.

Le Maire donne lecture de l'appel de ce collectif.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Adopte** une motion de soutien au Collectif « Sans Trains de Nouvelle Aquitaine et du Massif Central » dont le texte d'appel est annexé à la présente délibération ;
- ✓ **Autorise** le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour extrait conforme  
Le Maire, Patrick BONNEFON



Certifie le caractère exécutoire  
de cet acte le  
Publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

AR Prefecture

024-212400824-20260122-03\_2026-DE  
Reçu le 23/01/2026

## L'APPEL DES SANS TRAINS de Nouvelle Aquitaine et du Massif Central

### LA COLERE DES SANS TRAINS

Nous, les SANS TRAINS DE NOUVELLE AQUITAINE ET DU MASSIF CENTRAL, appelons à ce que la loi cadre du ferroviaire qui s'annonce pour le premier trimestre 2026 établisse des **financements d'urgence pour le ferroviaire de nos régions et ce dès 2026**. Nous appelons à ce que la loi cadre débouche sur une **loi de programmation en faveur du réseau ferroviaire**.

Nous, les SANS TRAINS DE NOUVELLE AQUITAINE ET DU MASSIF CENTRAL, appelons à ce que l'Etat et les Régions Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes, Occitanie à cesser d'user de manœuvres dilatoires concernant la responsabilité des compétences budgétaires et s'engagent dans un **plan pluriannuel de reconstruction et développement du réseau ferroviaire de nos Régions et respectent les engagements pris**.

Nous, les SANS TRAINS DE NOUVELLE AQUITAINE ET DU MASSIF CENTRAL, appelons à ce que les lignes transversales passant par le Massif Central soient classées comme structurantes.

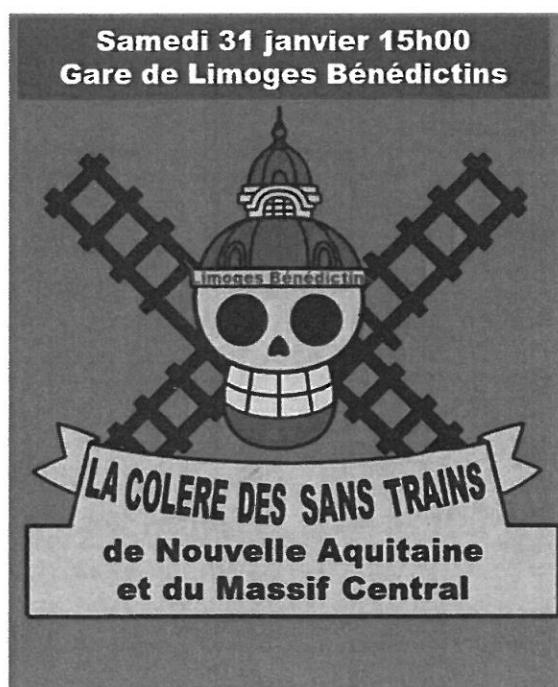
Nous, les SANS TRAINS DE NOUVELLE AQUITAINE ET DU MASSIF CENTRAL, appelons à ce que l'Etat s'engage à rétablir les **lignes TET (trains d'équilibre du territoire) Bordeaux Lyon du Massif Central**.

Nous, les SANS TRAINS DE NOUVELLE AQUITAINE ET DU MASSIF CENTRAL, appelons à ce que l'Etat garantisse un financement pérenne et à la hauteur des besoins des conventions TET.

Rassemblement des SANS TRAINS DE NOUVELLE AQUITAINE ET DU MASSIF CENTRAL,

Gare de Limoges Bénédictins

Le samedi 31 janvier 2026 à 15h00



Nous devons maintenir, développer et régénérer toutes nos lignes de desserte fine pour rejoindre les grands axes que sont :

- Paris Orleans Limoges Toulouse
- Bordeaux Clermont Lyon et Bordeaux Limoges Lyon
- Paris Clermont
- Paris Poitiers Angoulême Bordeaux
- Nantes Lyon
- Nantes Bordeaux

Nous devons maintenir, développer et régénérer les lignes ferroviaires de Nouvelle Aquitaine et du Massif Central :

- Brive Aurillac
- Brive Saint Yrieix Limoges
- Limoges Ussel
- Angoulême Limoges
- Périgueux- Brive- Tulle Ussel
- Ussel- Clermont
- Clermont-Ferrand (Thiers Boën sur Lignon) Saint-Etienne
- Montluçon - Clermont
- Guéret - Felletin
- Limoges Périgueux Agen
- Bordeaux Pointe de Grave
- Brive Rodez Albi
- Agen Auch
- Clermont Issoire Brioude Langogne Villefort Alès
- Clermont Neussargues Saint Flour Millau Mende
- Brioude Le Puy en Velay
- Marvejols Mende La Bastide
- Rodez-Séverac
- Millau et Aurillac-Figeac-Toulouse